

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 1^{er} décembre

L'an deux mille quatorze

Le huit décembre à 18 h

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : C. DEMUYNCK (à N. LEBLANC) - S SERHANI (à M.C. LALY) - S. ZATAR (à M.P. ROPITAL) - N. MONTFORT (à C. DI POMPEO) - M. GABET (à L. A. DE BEJARRY)

EXCUSES : D. DEJARDIN (arrivé à partir de la question n° 7)

ABSENT(S) : N. TADJIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 4 : Autorisation de signature de la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Maubeuge

Vu le Code de procédure pénale et notamment les articles A.37-15 à A.37-20,

Vu le décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I),

Vu l'arrêté du 13 mai 2011 relatif aux formulaires utilisés pour la constatation et le paiement des contraventions soumises à la procédure de l'amende forfaitaire,

Considérant que, suite à la disparition programmée des carnets à souches de timbres amendes, la Police Municipale de Maubeuge souhaite se doter de terminaux de procès-verbaux électroniques, ceci afin d'assurer la continuité des contrôles de stationnement et de pouvoir réprimer les infractions relatives au Code de la Route comme le prévoit leurs statuts et prérogatives.

Considérant qu'en vertu du décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 précité, l'A.N.T.A.I est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infractions adressés par les collectivités territoriales.

Considérant qu'à cet effet, la convention entre le Préfet représentant l'ANTAI et le Maire de Maubeuge doit être signée.

Par ces motifs, il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention ci-annexée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Maubeuge, ci-annexée.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,